




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 6 novembre. — Des dépêches de La Haye, pour lord Palmerston, sont arrivées hier à midi au Foreign-Office. Il en a été immédiatement donné communication au roi et aux ministres du cabinet. Dans la soirée M. Van de Weyer, ministre belge, a visité lord Palmerston au Foreign-Office.

Hier, le baron Zuylen van Nyevelt, le baron de Wesseberg et le prince Lieven ont eu une entrevue avec le baron Bulow, dans la demeure de ce dernier, Great-Cumberland-place.

On lit dans une correspondance de La Haye, le Courrier, que, dans le conseil où a été mise en délibération la réponse à faire aux sommations de la France et de l'Angleterre, le prince d'Orange exprima avec une chaleur et une énergie qui prouvent que sa détermination n'était pas moins ferme que de son père.

L'opinion dominante dans le cabinet hollandais n'est pas pour l'emploi de représailles envers les navires français et anglais en les empêchant de partir.

Un régiment de 500 hommes de cavalerie avec leurs chevaux et composé d'Irlandais, d'Espagnols et d'Anglais, a été embarqué sur plusieurs vaisseaux à Woolwich, en destination pour don

NOUVEAUX DÉTAILS SUR LES FLOTTES COMBINÉES.

On écrit de Deal, 5 novembre

La première division de l'escadre combinée est partie des Dunes; le reste de la flotte n'est pas encore arrivé. Le vent souffle avec force du nord-ouest.

Voici quelques détails sur l'arrivée de l'escadre française à Spithead :

Le Suffren, de 80 canons, portant le pavillon de contre-amiral Ducrest de Villeneuve; le Calypso, de 58; la Médée, de 44; la Résolue, de 40; et l'Ariane, de 32, venant de Cherbourg, mouillèrent le 29, à cinq heures de relevée, dans la rade, afin de s'y placer sous les ordres du commandant en chef, sir Pulteney-Malcolm. Le 1^{er} du soir, ces vaisseaux ont été suivis par la Bayonnaise, de 74 canons; et le lendemain par les frégates la Clémence, et la Créole. Le Suffren, avant de jeter l'ancre, salua le pavillon du commandant en chef de la garnison, chacun de 13 coups de canon; ces saluts furent rendus par le même nombre de coups de canon. L'heure avancée de l'arrivée de cette escadre empêcha les autorités d'aller, le même jour, à terre.

Le lendemain, à 10 heures du matin, sir Pulteney-Malcolm et sir Frederic Maitland, accompagnés des capitaines des vaisseaux anglais qui se trouvaient dans le port, se rendirent à bord du Suffren pour faire leur visite à l'amiral Villeneuve. Après avoir visité le Suffren, ils se rendirent à terre avec tous les capitaines des vaisseaux de son escadre. Tous se rendirent chez le commandant en chef, sir Thomas Foley, qui les invita à un dîner; auquel assistèrent aussi sir Pulteney-Malcolm, sir F. Maitland, le lieutenant-gouverneur et les capitaines des vaisseaux anglais. Le lendemain, l'amiral Villeneuve accompagné de tous ses officiers a été conduit dans le chantier royal. Ce jour-là, l'amiral et ses capitaines ont été reçus par le lieutenant-gouverneur, sir Colin Campbell, qui le matin avait également rendu une visite à l'amiral Villeneuve.

Le jeudi, ils ont encore dîné chez sir E. Maitland. Depuis son arrivée à Spithead l'escadre française a été l'objet continu de beaucoup d'intérêt.

Dès qu'elle fut en vue, la foule s'est portée sur les remparts pour la voir; et depuis lors la rade fourmille de canots pour aller la contempler. L'escadre est en général bien équipée et en bon ordre. La Malpomène et la Calypso surtout sont de très-belles frégates.

FRANCE.

Paris, le 7 novembre. — Les ducs de Nemours et d'Orléans doivent partir le 9 courant pour l'armée du Nord.

— On n'a reçu jusqu'aujourd'hui 7 novembre aucune nouvelle officielle des flottes combinées.

— M. Pozzo di Borgo est arrivé à Paris.

— On dit que l'intention de la France et de l'Angleterre serait de prélever sur la dette hollandaise, qui se trouve en possession des Belges tous les frais des mesures de coercition. On aurait déclaré au cabinet de La Haye que dans le cas où le général Chassé bombarderait la ville d'Anvers, la dette hollandaise servirait aussi à indemniser les habitants pour les pertes que le bombardement leur aurait fait éprouver; de cette manière, une grande partie de la dette se trouverait remboursée.

— Nous ne savons pas si la duchesse de Berry sera prise d'ici à peu de jours; mais ce que nous savons c'est que sa retraite est connue, et si l'arrestation de la duchesse n'est pas annoncée d'ici à quarante-huit heures, c'est qu'on n'aura pas voulu la prendre. (Temps.)

— Charles X est arrivé à Prague le 25 octobre; le même jour, M. le duc de Fitz-James est arrivé aussi et a dîné avec l'ex-roi.

Le 27, M^{me} la duchesse d'Angoulême est arrivée à son tour dans la même ville.

— Les 17 régiments d'infanterie de l'armée du Nord ont chacun trois bataillons, ou 51 bataillons formant un effectif de 40,800 hommes. Les 14 régiments de cavalerie ont chacun quatre escadrons, ou 56 escadrons, formant un effectif de 7,000 hommes. Ainsi, sans comprendre le génie, l'artillerie et le train, l'armée du Nord compte 50,800 hommes prêts à combattre, et qui sont animés du plus belliqueux esprit.

BELGIQUE.

Anvers, le 9 novembre. — La régence vient de faire afficher la proclamation suivante :

PROCLAMATION.

Concitoyens, vous connaissez les mesures arrêtées par la France et l'Angleterre pour mettre la Belgique en possession du territoire que lui assigne le traité du 15 novembre 1831.

L'avis de monsieur le colonel commandant supérieur de la place, en date d'hier, conforme à la dépêche que nous avons reçue de monsieur le ministre de l'intérieur, en réponse à notre lettre du 2 de ce mois, vous a fait connaître aussi que, si les moyens dirigés contre le commerce de la Hollande ne suffisent point, la citadelle d'Anvers deviendrait très probablement un des points principaux des hostilités; mais que l'attaque sera combinée de manière à ôter à nos adversaires tout prétexte de faire peser les maux de la guerre sur une population inoffensive.

Cependant, comme cette sollicitude du gouvernement ne peut rassurer complètement sur les conséquences qu'entraînerait pour la ville l'attaque de la citadelle; nous avons, dans le cercle de nos attributions, pris les mesures de prudence que des malheurs possibles peuvent rendre nécessaires.

La commission antérieurement nommée pour arrêter les progrès de l'incendie, dans les cas extraordinaires, est remise en pleine activité, et s'oc-

cupe avec zèle de l'objet de sa mission. Tout ce qui peut intéresser la communauté a fait l'objet de tous nos soins; vous prendrez sans doute de votre côté les mesures particulières que la position de chacun de vous peut exiger; et c'est de votre concours, si le danger se présente, que nous devons attendre l'efficacité des secours que nous avons établis.

En vous engageant à la prudence, nous désirons, cependant, ne pas jeter l'alarme parmi vous; l'inefficacité du premier moyen de coercition employé contre la Hollande n'est point encore certaine.

Prévenons-nous donc contre des événements possibles, sans négliger d'en calculer le degré de probabilité. Prudence et Calme doit être notre devise en cette circonstance! Vos magistrats y seront fidèles.

En l'hôtel de la Régence, le 8 novembre 1832.

Le bourgmestre, Gérard LEGRELLE.

Le secrétaire, WELLENS.

Nous avons annoncé depuis quelques jours l'arrivée à la citadelle d'un grand nombre d'allèges, mais hier seulement nous nous sommes aperçus que ces allèges n'avaient presque pas de tirant d'eau, d'où il est facile de conclure qu'elles arrivaient à vide, tandis que toutes sont parties avec un fort tirant d'eau, et par conséquent chargées.

Quelques personnes qui ont fait cette observation comme nous, croient que la citadelle sera évacuée vers le 15 de ce mois, et elles citent à l'appui de cette version la marche continuelle des bateaux entre la Hollande et cette forteresse. Puissent elles ne pas se tromper! (Phare.)

— A la bourse de ce jour, on croyait à l'évacuation de la citadelle pour le 15, mais cette opinion n'était pas générale. D'un autre côté, on s'aperçoit qu'il y a des malveillans dans les réunions publiques qui cherchent à répandre les bruits les plus absurdes comme les plus contradictoires pour alarmer l'esprit de nos concitoyens; ils feront bien de se tenir en garde contre ses perfides insinuations qui ne tendent qu'à faire naître une inquiétude jusqu'à présent sans fondement.

— Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le commerce d'Amsterdam et de Rotterdam a envoyé au roi à La Haye, un écrit en forme de protestation contre toutes les conséquences qui peuvent résulter pour la Hollande du blocus de ses côtes par l'escadre anglo-française.

Une semblable démarche ne surprendra sans doute personne. Les Hollandais sont épuisés et les mesures coercitives dont leur pays peut devenir l'objet, anéantiraient une grande partie des ressources qui leur restent encore. (Idem.)

— Il est faux que le général Chassé ait écrit au gouverneur militaire de notre ville qu'il l'incendierait aussitôt qu'il apercevrait le drapeau français.

Il est également faux que le conseil de régence de notre ville ait décidé à l'unanimité, ainsi que l'annonce du Journal d'Anvers, qu'une adresse serait rédigée et expédiée au roi pour prier S. M. de sauver la violation de la constitution dont serait menacée la ville. Cette proposition que sept membres du conseil avaient seuls provoquée, a été rejetée. Le conseil a senti qu'il s'immiscerait dans ce qui n'était pas de son ressort. (Idem.)

— Le quartier-général des princes français et du maréchal commandant l'expédition sera établi à Waelhem.

— 13 allèges sont arrivées hier dans la journée à la citadelle.

— Le bataillon de la garde civique de Louvain qui était cantonné à Bergerhout, est rentré en ville aujourd'hui.

— Il y avait hier beaucoup de monde au spectacle, et la frayeur est loin d'être générale à Anvers, ainsi que les feuilles orangistes se plaisent à l'avancer.

— On lit dans une correspondance du *Phare*, datée de Turnhout, le 7 novembre :

« M. le rédacteur, le *Journal de La Haye* de ce jour, qui à l'exemple de son confrère le *Handelsblad* d'Amsterdam, ne contient habituellement, pour ce qui regarde nos affaires, que des extraits du *Messenger de Gand* et du *Courrier Belge*, se met aujourd'hui en dépense d'esprit extraordinaire, dans un article intitulé, *les Doctrinaires*, il plaisante agréablement sur l'admirable stratégie inventée fraîchement et inconnue jusqu'à ce jour. Cette stratégie, si stratégie il peut y avoir dans un rayon de quelques cents toises carré, consistait à bombarder la citadelle d'Anvers du côté de Boom, afin d'ôter au gouverneur de la citadelle tout prétexte d'insultes envers la ville. Là-dessus le journal absolutiste, s'écrie que certes le général Chassé ne la verra pas couler le sang généreux des enfants de Hollande sans bombarder une ville dont les pavés sont empreints du sang des militaires l'achèvement assassinés par des cannibales malgré la conclusion d'un armistice.

« Nous en sommes bien fâchés pour M. le rédacteur, s'il connaissait mieux son histoire il saurait qu'il est universellement reconnu et que cet usage est passé en droit public, quoique Grotius et Puffendorf n'en parlent pas, qu'une citadelle, fort ou toute autre place ne peut se défendre que du côté où elle est attaquée et que tout commandant et garnison qui n'obéissent pas à cette règle, le font à leurs risques et périls.

« Les exemples abondent et pour n'en citer qu'un, prenons celui qui nous paraît le plus approprié à l'espèce.

« Le 18 novembre 1792 la ville d'Anvers fut investie par les français, elle ouvrit ses portes sans coup férir comme on le sait. Le 22 du même mois il fut décidé dans un conseil de guerre tenu chez le général Labourdonnaye que « quoique la » partie la plus faible de la citadelle était le front » de l'Esplanade qui regarde la ville, cependant, » dans l'intention de ménager les habitants, l'atta- » que ne serait dirigée qu'extérieurement sur le » front attenant à la communication gauche de la » ville à la citadelle. »

« Ce ne serait donc point une invention ni une stratégie inconnue jusqu'à nos jours si comme le prétend M. le journaliste on ouvrait l'attaque du côté de Boom, puisqu'il y a quarante ans à pareille époque on ouvrit deux communications, l'une partant de la gauche de la chaussée de Malines, et l'autre de la porte St-Georges.

« Pendant le siège les travaux ne furent dirigés que sur les deux demi-bastions, *Pariotta* et *Tolède* et une demi lune dont le nom m'échappe.

« Les intentions des assiégeants et les principes du droit des gens furent si bien reconnus et respectés par les assiégés qu'il ne leur vint jamais dans l'esprit de diriger un seul projectile contre la ville. Aussi après six jours de tranchée ouverte, le colonel Molitor obtint-il avec la garnison les honneurs de la guerre. On sait qu'après avoir défilé, sur les glacis, il déposa ses armes et ses drapeaux et se rendit prisonnier de guerre.

« Si le gouvernement hollandais et notamment le général Chassé reconnaissent un autre droit des gens, s'ils veulent bombarder une ville pour le seul plaisir de nuire, sans que cela retarde d'une seule minute la reddition de leur bicoque, ils en sont parfaitement libres. En ramenant la guerre aux procédés du moyen âge, les assiégeants je le pense ne se piqueront pas non plus de rester dans les termes de la civilisation du XIX^e siècle. Le sang généreux des enfants de la Hollande pourrait alors bien plus abondamment couler, qu'à une autre époque dans les rues d'Anvers.

« Un gouverneur je le sais peut prétendre à l'immortalité lorsque par une défense vigoureuse il fait passer la garnison au fil de l'épée mais pour que sa renommée soit sans tache, il faut aussi que des actes barbares et tout à fait inutiles ne s'exercent

pas. Nous sommes au surplus parfaitement rassurés à cet égard, nous sommes de ceux qui pensent que le général Chassé, s'il est attaqué se défendra en bon militaire contre les assaillans, mais contre eux seulement.

Un officier belge.

Bruxelles, le 9 novembre. — Le gouvernement a reçu, à la notification du mariage de S. M. le roi des Belges avec S. A. R. madame la princesse Louise d'Orléans, les réponses de S. M. l'empereur d'Autriche, de S. M. le roi de Prusse, de S. M. le roi de Sardaigne, de S. M. le roi de Danemarck, de S. M. le roi de Suède, et de S. A. R. le grand-duc de Hesse-Darmstadt.

(Moniteur.)

— M. le vicomte Ch. Vilain XIII a été reçu officiellement le 17 octobre dernier à Parme, par l'archiduchesse Marie-Louise. La princesse l'a invité à dîner, et l'a fait placer à table à ses côtés. Elle s'est long-temps entretenue avec lui de la Belgique, de Bruxelles en particulier et du château de Laeken.

De Parme, M. Vilain XIII est parti pour la Toscane, où il a été reçu le 26 octobre par le grand-duc. Il lui a remis, comme il l'avait fait à la duchesse de Parme, les lettres autographes par lesquelles le roi Léopold annonce à S. A. R. son événement au trône et son mariage.

— Le roi vient de faire l'acquisition d'un superbe piano-viole de la fabrique de M. Lichtenthal.

— Un fourgon, attelé de six chevaux, contenant les fonds du trésor est arrivé hier à midi d'Anvers, sous la conduite d'un détachement d'artillerie.

LIÈGE, LE 10 NOVEMBRE.

On mande d'Ostende, 8 novembre :

« La malle de Douvres, qui vient d'arriver à l'instant, a rencontré les flottes combinées de France et d'Angleterre, à quinze lieues environ d'Ostende.

— On écrit de Valenciennes, 8 novembre :

« Aujourd'hui ou demain 9, le corps du génie stationné à Valenciennes et dans les environs, doit faire sur la citadelle de cette ville un simulacre de descente de fossé à ciel ouvert. Cette opération est celle qui précède immédiatement l'assaut qui doit conduire les assiégeants dans le corps de place. On croit qu'une partie des bataillons de guerre du 12^e de ligne assistera à cette manœuvre intéressante. »

— Un arrêté royal du 29 octobre dernier a suspendu le Sr. Jean-Paul Richelme, receveur des contributions directes, etc., à Nieuwenhagen, de ses fonctions indéfiniment, par suite des rapports des autorités locales et supérieures, pour avoir manifesté des opinions contraires au gouvernement établi.

— On mande de Saint-Nicolas (Flandres), le 7 novembre :

« Nous avons eu, dans l'intervalle de 8 jours, la visite de deux commissaires français, chargés de venir prendre des renseignements sur le nombre de moulins à farine de cette ville et des environs, les emplacements propres à servir de magasins, etc. Ils ne cachaient pas toutefois leur opinion que leur mission ici n'était qu'une simple mesure de prévoyance, qui peut-être ne devait pas avoir de résultat. Cependant on met la plus grande ardeur à achever la construction des quatre fours commencés il y a environ quinze jours, et l'on va élever sur le même terrain des bâtimens destinés à servir de magasins pour les grains et farine. Ces quatre fours pourront fournir, assure-t-on, douze mille pains par jour. Deux officiers du génie, un capitaine et un lieutenant dirigent ces travaux. »

— On lit dans l'*Eclair* de Namur :

« D'après notre correspondance du grand-duché, qui nous est parvenue ce matin, confirmée par les informations que nous avons prises près de plusieurs personnes venant de ce pays, la nouvelle annoncée par le *Courrier belge* de l'arrivée des Français dans le grand duché est controuvée. »

Nous ferons usage dans un prochain n^o de diverses communications.

Nous avons reproduit hier une correspondance de Bruxelles, insérée dans le *Constitutionnel*, suivant laquelle le général Chassé aurait déclaré au colonel Buzen, que sans attendre une agression du côté de la ville, l'artillerie tirerait sur Anvers, aussitôt qu'un drapeau français paraîtrait dans le voisinage des lieux occupés par les troupes hollandaises. Plusieurs journaux déclarent cette nouvelle controuvée, et entre autres, le *Phare d'Anvers*, en position d'être bien informé.

Le *Moniteur Belge* annonce que le gouvernement a reçu de plusieurs cours étrangères les réponses à la notification du mariage du roi Léopold. Le journal officiel cite entre autres celles de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse. Cette publication a quelque importance dans les circonstances actuelles, c'est comme une seconde reconnaissance de l'indépendance de l'état belge, et cela au moment où la France et l'Angleterre s'apprentent à forcer la Hollande elle-même à reconnaître la légitimité de notre révolution.

Une lettre d'Ostende porte que les escadres combinées ont été rencontrées à environ 15 lieues de ce port. En ce moment sans doute le blocus maritime a reçu un commencement d'exécution. Jusqu'ici les nouvelles d'Anvers ne nous apprennent rien à ce sujet. Aux termes de la convention entre la France et l'Angleterre, que nous avons publiée hier, si le blocus est inefficace, le 15 l'armée du Nord doit entrer en Belgique. A la veille de voir les Français franchir notre frontière, il est assez naturel que la Prusse prenne quelques précautions. Voici ce que dit à cette occasion un journal de Bruxelles : Lorsque, il y a quelques jours, le *Courrier Belge* a parlé du mouvement de deux corps d'armée prussiens, nous avons dû dire qu'il était mal informé, mais hier nous avons tenu nos lecteurs au courant des bruits qui circulaient le 4 de ce mois à Cologne sur la probabilité d'un appel de la landwehr et du mouvement de deux régimens, le 3^e et le 38^e, l'un desquels serait, c'est toujours un on dit, dirigé sur la frontière de Belgique. Aujourd'hui nous avons sous les yeux une lettre écrite de Dusseldorf le 3 novembre courant, et dans laquelle il n'est fait aucune mention de mouvemens militaires ou de levée d'hommes en Prusse. Cette lettre, écrite à son frère par un particulier qui a plusieurs fils soumis à la loi du recrutement, ne garderait sans doute pas le silence sur une levée de troupes si elle avait lieu, ou si seulement il s'en agissait.

C'est une opinion généralement accréditée que les puissances du nord laisseront agir la France et l'Angleterre. Quelques personnes soutiennent cependant que la tenacité du roi Guillaume doit faire augurer qu'il reçoit des assurances secrètes de ses alliés ; mais la conduite du roi de Hollande s'explique naturellement par l'impossibilité où il s'est mis de céder à tout autre moyen que celui de la force. Il n'a cessé de promettre à ses sujets que sa fermeté porterait ses fruits et leur vaudrait des avantages de navigation et de territoire. S'il fléchissait aujourd'hui à la seule menace de la France et de l'Angleterre, la Hollande lui demanderait compte de ses promesses, et pourquoi il n'a pas cédé alors qu'elle ne s'était point encore épuisée en énormes sacrifices d'hommes et d'argent.

ELECTIONS.

District de Courtray. M. Levae a été élu membre de la chambre des représentans. Au bureau M. Levae a obtenu 47 voix, M. Vanderlinden 14, dans le 2^e bureau, M. Levae a obtenu 99 voix, M. Vanderlinden 9. Dans le 3^e et 4^e bureaux, M. Levae ont obtenu la presque unanimité.

District de Luxembourg. M. Berger a obtenu 59 voix ; M. Roeser, 10 ; M. de Moor, 8, et M. Faivre de Viltz, 2.

En conséquence M. Berger est réélu député.

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

On lit dans le *Handelsblad* :
« La conférence a pris inspection (*inzage*) du contre-projet de traité entre la Hollande et la Bel-

et modifié par le cabinet de La Haye; elle point délibéré sur ce document, puisqu'elle a été rejeté, ni adopté. Le prince Lieven et le comte Matuszewicz se sont séparés de la conférence, le jour où cette inspection avait lieu; l'on n'a rien d'une protestation. Si une protestation avait été rédigée, elle aurait été par les trois puissances à la fois. Tout qui s'est passé à la conférence est parfaitement exact, et il est très-vraisemblable que les autres puissances se retireront aussi entièrement et sans condition, car il est suffisamment évident qu'elles ne veulent rien entreprendre contre Hollande, ce qui résulte aussi du 4^e alinéa du protocole 70 qui dit: « Si des mesures coercitives contre la Hollande étaient mises à exécution, les puissances de Prusse, d'Autriche et de Russie n'y accéderaient pas, etc. » Le cabinet de La Haye, dit-on, reçu une note dans laquelle le cabinet prussien exprime l'opinion que, si l'on ne réunissait la citadelle d'Anvers, le contre-projet serait en considération. »

On écrit de La Haye, 6 novembre: Aujourd'hui, il y a eu un conseil de cabinet convoqué de meilleure heure que de coutume, qui a été motivé, à ce qu'on prétend, par des nouvelles reçues de Londres dimanche au soir. Il paraît que l'on ajoute de nouveaux travaux de défense aux fortifications de Bois-le-Duc. Il est question d'équiper plusieurs nouvelles batteries.

Les sections ont déjà examiné quelques-uns des projets de lois financières présentés à la seconde séance des états-généraux, et elles s'occupent encore journellement de l'examen des autres. On ne s'attend cependant pas à des discussions publiques d'ici aux quinze prochains jours.

On mande de Zélande: Une ligne télégraphique vient d'être mise en activité depuis le point de l'île de Walcheren le plus rapproché dans la mer jusqu'à la citadelle d'Anvers. A Bussingue, aussi bien que dans le 4^e et 5^e district, on emploie la plus grande vigilance, et l'on attend encore toujours davantage les moyens de défense; les travaux d'inondation dans les deux districts susnommés sont dans le meilleur état.

THÉÂTRE. — La nouvelle direction continue à marcher avec toute la possibilité à travers les petites difficultés qui ont accompagné son début. Si elle n'est pas riche en expériences et en capacité, elle l'est du moins en bonnes intentions, chose si rare par le temps qui court, qu'il faut bien se tenir compte une fois ou deux par semaine. On a blâmé la composition du spectacle de lundi dernier, mais pas sans raison. La *Fiancée et Victorine* un jour interrompue! M. Lavillette a-t-il donc oublié que deux pauvres filles ont été tuées par ses cruels et voraces dévotionnaires; la première il y a déjà bien long-temps, et la seconde dans le courant de l'année dernière après huit ou dix représentations. Non pas que nous voulions contester le mérite de ces deux ouvrages. Le premier est un petit roman d'intrigue, un feu roulant de situations dramatiques et la musique importune se glisse avec peine, mais avec esprit et délicatesse, se faisant petite pour ne pas interrompre ou ralentir l'action. L'autre est une galette de petits tableaux assez bien dessinés, réunis par un fil qui masque dont la découverte soudaine vous fait commencer le dernier acte. Malheureusement, ce n'est pas un rêve que l'on ne peut faire qu'une fois, c'est un fil qui se coupe et se renoue plus, et qui ne saurait être coupé d'une chute, si elle n'avait que ce mérite-là. On y a de la vérité dans les détails, accompagnée d'une forte dose de commun que Hoffman, de spirituelle conversation, croyait nécessaire au succès de tout ouvrage dramatique.

Ces deux pièces ont été jouées avec froideur et indifférence, ce n'est pas tout à fait la faute des acteurs, mais de la triste et sombre d'une salle presque déserte y était pour quelque chose. Gardez donc cela pour le dimanche, M. Lavillette, et donnez, le lundi, vos pièces d'argent, si vous en avez qui, ne soient pas sous le scellé de la paix.

On nous en, mardi, le début d'un colon, en remplacement de St. Ange le fugitif. Les moyens du débutant nous paraissent faibles. Du reste il a chanté assez joliment la romance: « Au second acte du *Maçon*. » On nous a un petit ouvrage qui a déjà obtenu deux représentations et qui ne mérite pas l'oubli dans lequel nous l'avons vu. Nous voulons parler du *Chaperon* et non pas du *Chaperon* comme le porte l'affiche conformément au vocabulaire de l'administration de notre théâtre, mais du *Chaperon* qui est le bon public ne confondit le *Chaperon* du Gymnase avec l'opéra de Boieldieu. Qu'est-ce que le *Chaperon*? Nous pourrions répondre à la question, mais comme cette explication est un peu longue à donner, et que le dernier résultat, elle pourrait fort bien être

aussi obscure que celle que nous avons donnée du *Serrurier*, nous prendrons le parti de nous en dispenser. Aussi bien tout le monde vaudra voir cette jolie comédie très-bien jouée par M. et Mde. Vadé, Mlle. Thuillier et Victor.

Jeudi *Fiorella* a reparu après une longue absence escortée par la *Mansarde des artistes*. Amédée nous y a rendu toute sa verve chaleureuse. Victor et Thomas ont été ce qu'ils sont toujours, naturels et vrais. Quant à M. Auguste... il est toujours enrhumé, ce qui le dispense nécessairement d'appréhender ses rôles.

Fiorella a passé inaperçue: Mlle Dechanel fit il y a quelques années une partie du succès de cet ouvrage; cette actrice nous a laissé trop d'agréables souvenirs dans le rôle de *Fiorella* pour qu'il nous permis de faire des comparaisons qui seraient défavorables à l'actrice qui aujourd'hui est chargée de la remplacer. Derancourt s'est montré comme à l'ordinaire bon comédien et chanteur-habile, et Victor notre infatigable et excellent ténor a très bien rendu cette fine caricature d'*Arpina* qui au demeurant se trouve être le caractère le mieux tracé de la pièce.

Jeudi dernier on a demandé par un billet une dernière représentation de M. Henri Monnier, bien qu'il y eût par-ci par-là des gens qui trouvent que *cela n'est pas nécessaire*, nous espérons bien, nous qui comprenons et aimons Henri Monnier, que les démarches que M. le directeur a promises de faire auprès de lui ne seront point sans résultat et que nous verrons encore une fois l'artiste écrivain et le comédien spirituel.

CHOLÉRA. — Liège, 8 novembre.

A Bavière: 4 cas nouveaux, 1 en convalescence, 2 en traitement.

Du 9 novembre.

A Bavière: 4 cas nouveaux, 1 en convalescence, 4 en traitement.

Un cas nouveau s'est manifesté dans la garnison.

UNIVERSITE DE LIEGE.

M. Emile Despreetz, de Liège, subira l'examen de candidat en sciences, le 12 novembre, à 4 heures.

M. Edouard Beaujean, de Liège, subira le même examen le 13 novembre, à quatre heures.

MÉPHISTOPHELES. Sommaire des articles du numéro du 8 novembre. — Chronique théâtrale. — Pétition au roi, par la fidèle noblesse belge. — Comme Bonaparte. — Le 13 novembre. — Le commis-voyageur pour les journaux, dialogue (historique). — Les élections. — Les caillettes orangées. — Boutades. — Annonces

TAXE DU PAIN A LIEGE du 10 novembre.

Pain de seigle, 14 1/2 c.
Pain moitié seigle et moitié froment, 19 1/2 c. au lieu de 20
Pain dit de ménage, 24 1/2 c. au lieu de 25 c.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui dimanche, 11 novembre 1832, la première représentation de la reprise de *Masaniello ou le pêcheur napolitain*, opéra en 4 actes; précédé de M. Jovial ou l'émigré chansonnier, vaudeville en 2 actes.

On commencera à 5 heures 1/2.
Au premier jour, abonnement suspendu, la première représentation de *la Fermo de Bondy ou les deux réfractaires*, épisode de l'empire, en 4 actes et en vaudeville, par MM. Gabriel de Villeneuve et Masson. Représentée pour la 4^e fois sur le théâtre du Palais-Royal le 5 mai 1832.

Et pour la dernière représentation de M. Henri Monnier, acteur comique du théâtre de la Vaudeville à Paris, la *Famille Improvisée*, et Mde Gibou et Mde Pochet.

On commencera à 5 heures 1/2.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

E. LASSENCE-RONGÉ a repris le cours de ses LEÇONS d'équitation, interrompues par suite des travaux que la régence a fait exécuter dans le local St.-Pierre. 374

GHAYE fils, rue Vinave-d'Ille, n° 36, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de Paris un assortiment de CHAPEAUX à la mode en feutre imperméable, de toute 1^{re} qualité, ainsi qu'une grande quantité de chapeaux imperméables en soie de Berlin. 240

PIERON, fabricant de GAUFFRES, a l'honneur de prévenir qu'il tient son établissement sur la Basse; il continue à en faire pour les personnes qui les commandent. 810

Au GASTRONOME, Pont-d'Ille, l'on a REÇU et l'on recevra constamment tout l'hiver, truffes fraîches du Périgord, poulardes du Mans truffées et non truffées, dindes id., jambons de Mayence, patés de foie gras truffés de Strasbourg, en terrine et en croute, patés de différents gibiers, terrines de Nérac aux perdreaux rouges, cotelettes truffées, pieds de cochon idem, chevreaux, et incessamment: faisans, perdreaux rouges, coqs de bruyère, dindes du Périgord et autres comestibles. 162

On demande un OUVRIER pâtissier, rue Vinave-d'Ille, n° 611. 846

J'échange les OBLIGATIONS d'emprunt de 10 et 12 millions, et échange avec agio élevé les louis d'or, pièces de 20 francs, fédéricks de Prusse, thalers et couronnes, ducats et autres espèces étrangères.

J. F. MASU, rue Vinave d'Ille, n° 52. 817

QUARTIER à LOUER avec pension, coin de la rue Table de Pierre, près du gouvernement, n° 441. 770

J. COUNE, rue du Casque, derrière l'Hôtel de Ville, n° 287, a l'honneur d'informer le public qu'il donne leçons et répétitions chez lui et en ville. Il enseigne le latin, le grec, le français, l'allemand, le hollandais et l'anglais; les mathématiques et la physique; les antiquités grecques et romaines, l'histoire et la géographie. 744

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont, au petit Pavillon Anglais, n° 320. 539

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville

La veuve THULLIER, négociante en passementeries, place derrière le Spectacle, n° 827, a l'honneur d'informer que rien ne sera changé à son commerce qui se continuera comme du vivant de feu son mari; se recommandant à cette occasion aux personnes qui ont bien voulu lui accorder leur confiance. 819

PIRNAY-GILON, marchand tailleur à Liège, a l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il vient de recevoir de Paris et de Lyon, un grand Choix d'ÉTOFFES pour gilets tels que cachemires de toutes couleurs, velours façonnés, solitaires et or; bleu et or, noir et or; bleu d'Orléans et or, grenat et vert, solitaire et argent; pensée et or; soieries brochées; satins brochés, satins Polonais fond cachemire, noir uni; solitaire uni; poil de chevre de couleurs, casimirs cachemire, beaux frais, chamois et autres nuances, duvet thibet, etc.

Il a aussi renouvelé complètement son magasin en draps, cuirs laine quadrillé, peau de taupe, draps de sérail; zéphirs, etc. des nouvelles nuances.

Il recevra incessamment un pardessus et un habillement complet sortant des ateliers de M. Blain de Paris.

La correspondance suivie qu'il entretient avec les premiers tailleurs de la capitale lui permettra toujours d'offrir toutes les nouveautés que la mode adoptera. 806

LIBERT, jardinier pépiniériste, au bout du faubourg Vierge, prévient MM. les amateurs qu'on trouve chez lui à VENDRE toute espèce d'arbres verts, tels que sapins, pins, thuyas, sabines verts et panachés, melezes, tulipiers, peupliers d'Italie, acacias, rhododendrons, kalmias, azalea, ledum, magnolia, arbres à fruits, et généralement tous les arbres et arbustes pour former des jardins utiles et agréables de plus une collection de 400 espèces de roses de pleine terre. Le tout à un prix très-modique. 810

M. E. TILMANT, rue de la Régence, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir de Paris un très grand choix de modes et nouveautés: chapeaux parés et négligés, toques, cornettes parées et autres, pèlerines et chemisettes en tulle et en blonde, écharpes en blonde et en crêpe, voiles noirs et blancs de toutes qualités, blouses, fichus, rubans, pluches et velours en toutes couleurs, etc.

Il vient aussi de recevoir un très grand assortiment de gros de Naples, Persanes, Marcelines, gros grains moirés pour robes et manteaux; mérinos français en toutes nuances, Napolitaines, draps pour manteaux, mérinos anglais.

Le tout à des prix très-modérés. 820

Mlle E. PIRARD, marchande de modes, rue de l'Université, a l'honneur d'annoncer aux dames qu'elle vient d'arriver avec un assortiment complet de modes nouvelles. 792

Mlles CHARLIER, sœurs, rue Pont-d'Ille, n° 830, viennent de recevoir de Paris un choix très-varié de MODES, telles que chapeaux parés et de demi-toilette, capotes, toques, bonnets de tous genres, boas de velours, cravattes brodées et quantité d'objets de nouveautés.

Elles ont également reçu des manteaux thibet, des gros de Naples, marcelines, velours noirs et de couleurs, mérinos français et anglais, et des étoffes pour robes parées.

A la MAIN d'Or, rue Féronstrée, n° 702; l'on vient de recevoir un grand assortiment de JOUETS d'enfants, provenant des meilleures fabriques de France et d'Allemagne, que l'on VEND en gros et en détail, à des prix très-modérés.

On trouve au même magasin plus de dix mille articles à 8, 11 et 14 cents. 812

RUE DE LA REGENCE, N° 729.

Mlle Victor PÉPINSTER, a l'honneur d'annoncer, qu'elle vient de recevoir de Paris un assortiment complet de modes, et lingerie fines, cornettes et coiffures en blondes, canezous, Pèlerines et chemisettes idem, fleurs fines, plumes, boas en velours et nœuds brodés.

Tous ces articles choisis dans les premiers magasins, lui permettent d'assurer la plus grande nouveauté, et les prix les plus avantageux. 814

VENTE DE BOIS TAILLIS.

Le jeudi 15 novembre 1832, à 40 heures, chez la veuve Gruseling, sur le Bar, à IVOZ, M. Grisard-Limbourg fera VENDRE aux enchères publiques, par le notaire GILON, vingt bonniers 38 perches 56 aunes de très-beau taillis croissant dans les bois dits Pieds de Vaches et Saint Paul, à Ramet, canton de Seraing, divisés en 20 portions. A crédit.



MAGASIN A PRIX FIXE.

En gros et en détail, tenu par **COUPRY**, établi momentanément chez **M. CLUCK**, hôtel d'Angleterre, près de la Comédie, à Liège.

Grand assortiment de quincaillerie fine, parfumerie, mercerie, tabletterie, bimbeloterie, bijouterie fine et fausse, fournilures de bureaux, comptoirs et sucriers en cristal; portefeuilles et notes en tous genres, boucles de ceintures, d'objets de fantaisie pour parure.

Prix courant de quelques articles :

Épingles, bagues, clefs de montre et boutons en or, la pièce au choix pour 2 florins 36 c., boîtes de veilleuse, 365 mèches, pour 20 cents; crayons fins, 12 douzaines, pour 2 fl.; cire fine à cacheter, le demi-kilogramme, 4 fl., pains à cacheter, le demi-kilogramme, 4 fl. mèches de quinquets, 12 douzaines, pour 75 c., la demi bouteille eau de Lavande, pour 60 c.; bon savon de Windsor, 12 tablettes, pour 70 c., belles tabatières au choix, la pièce, 70 cents.

Tous les articles ci-après, provenant d'achats d'occasion, sont cotés au prix de fabrique :

Cabarets, pendules et montres, peignes à chignon ordinaire et de fantaisie; bretelles et jarretières élastiques, gants de première qualité et de couleurs des plus à la mode, réchauds, flambeaux et autres articles en plaque argent, couteaux de table et mouchettes; eaux de Cologne et autres parfumerie, ainsi qu'un grand assortiment de Jouets d'enfants. 693

DUMONT-SARTON, négociant, à l'enseigne de la Couronne de Roses, rue Vinave-d'He, a ouvert son magasin de **JOUETS D'ENFANTS** qui présente un très beau choix d'objets les plus nouveaux. Il vient de recevoir de la première fabrique de Londres, une grande quantité de **COTONS ANGLAIS** à tricoter et à broder, vigonia blanc et gris, le tout en première qualité. Son magasin est constamment fourni de bas de coton, de laine et de filocelle; gants en soie de toutes couleurs et en filocelle noire; soie et fil à coudre; cordons; laines à tricoter et à broder, tours à la neige et en bandeau; taffetas gommé; **SEMELLES EN FEUTRE** vernis et non vernis; cuillères et fourchettes en composition imitant l'argent, etc. Il tient aussi les articles de mercerie qui se fabriquent à Paris, et la parfumerie.

VENTE DE MEUBLES.

Qui aura lieu le mardi 13 novembre 1832, à 2 heures de l'après-dînée, à la maison qui était occupée par Madame **CERFONTAINE**, n° 802, sur avroy.

VENTE DE MEUBLES.

Mercredi prochain, à la salle de François **THONNARD**, cour des hospices, on y VENDRA une forte quantité de **MEUBLES**, etc., etc.

VENTE DE MEUBLES.

Mardi, 20 novembre 1832, et jours suivants, à deux heures de relevée, il sera procédé à Liège, à la maison mortuaire, rue Agimont, n° 110, de Mme. de Grignard, par le ministère du notaire **GILKINET**, à la vente aux enchères des meubles qui s'y trouvent, consistant en ustensiles de cuisine, chaises, tables, armoires, garde-robes, bois de lits, pendules, littéries, linges, hardes, une partie de vins de Bourgogne, tableaux et livres, etc.

Les livres seront vendus le jeudi 22 novembre, à 2 heures de relevée, le catalogue se distribuera chez **M. DUVIVIER**, libraire, rue sur Meuse, et chez ledit notaire à partir du 13 de ce mois. Argent comptant. 805

Le jeudi 15 novembre 1832, à deux heures de relevée, le notaire **LIBENS** procédera en son étude, place St-Pierre; n° 24, à la VENTE aux enchères publiques :

1° D'une RENTE de vingt-trois florins 52 cents des Pays-Bas (42 florins Brabant Liège), due par Mathieu Stéven, de Herve.

2° D'une autre rente de cinq florins 60 cents, (40 fl. Bbt. Liège) due par le même.

3° D'une autre de onze florins quatre-vingt un cents (25 fr.), due par Mathieu Creys, de Kemexhe. S'adresser audit notaire pour en connaître les titres.

QUARTIER indépendant de 5 pièces, avec jouissance de grands jardin, prairie, bosquet, n° 761, faub. Hocheporte, au même belle **CHAMBRE** garnie à LOUER. 218

() A LOUER la MAISON qu'occupait feu **M. le président Beain**, sise à Liège, place derrière St-Paul, avec beau jardin donnant sur le Quai d'Avroy. S'adresser à **M. Louis DEJAER**, homme de loi, rue Foud-St-Servais, n° 447, à Liège.

On DEMANDE une FILLE de la campagne pour servir dans une brasserie. S'adresser au n° 334, faubourg Sainte-Marguerite. 740

LA VENTE PAR ACTIONS des terres seigneuriales Rogusno et Nizniow avec six villages y appartenant, est irrévocablement fixée au 27 de ce mois. On peut se procurer des actions, au prix de 10 florins, au n° 475, rue de la Rose, à Liège. 799

VENTE de Chênes, Hêtres, Bois-Blancs, Frênes et Peupliers d'Italie.

Lundi 19 novembre 1832, à neuf heures du matin, on VENDRA aux enchères, à Nieerepen, dans le bois de **M. le baron de Rosen Fontbaré**, à 2 1/2 milles de Tongres, et 1/2 mille de la chaussée de Tongres à Hasselt, de chênes et autres ci-dessus d'une beauté rare par leur grosseur et élévation, il y en aura en tout genre pour satisfaire aux amateurs. On vendra aux pieds des arbres, à long crédit, sous caution connue du notaire **VANDENBOSCH**. S'adresser au château de Nieerepen pour tous renseignements. 645

VENTE DE BOIS.

Le 15 novembre 1832, 11 heures du matin, **M. le chevalier de Mélotte d'Envoz**, rentier, VENDRA en détail et à l'enchère, par le ministère de **M. LOUMAYE**, notaire.

6 bonniers taillis essence chêne, dans son bois des Vignes, à Sava, commune de Bas-Oha.

4 bonniers taillis essence chêne, dans son bois nommé *Manette-basse*, à Reffe, commune de Couthin.

Et 4 bonniers taillis, dans son bois *Roas*, commune de Couthin. Ce dernier bois d'essence mêlée, contient une grande partie détaçons.

Les deux premiers bois, sont presqu'au bord de Meuse, rive gauche.

La VENTE aura lieu chez **Joseph Gimine**, garde desdits bois, demeurant au Hameau de Surlencz, commune de Couthin. A crédit, etc. 762

Le jeudi 15 novembre 1832, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de **M. GREGOIRE**, notaire à Huy, à 10 heures du matin, à la VENTE aux enchères d'une bonne MAISON, avec brasserie et autres bâtiments, grande cour et terrain pouvant servir à de nouvelles constructions, le tout formant un ensemble, situé en la rue dite du Pape Ghaye, quartier de l'Applez à Huy près de la Meuse.

Tous les ustensiles de la brasserie feront partie de la vente, y compris une chaudière en très-bon état, contenant quarante barils, cuves; pompes et environ quatre cents tonnes.

Les autres bâtiments peuvent servir à une distillerie ou à tout autre établissement. Un grand puits fournit une eau très-bonne et abondante.

En déduction du prix, l'acquéreur pourra continuer le service de trois rentes, montant en capitaux à 3153 flor. 35 cents, il sera en outre, si on le désire, accordé terme pour le paiement du surplus.

L'entrée en jouissance aura lieu à une époque rapprochée.

Le jeudi 13 décembre 1832, à 9 heures du matin, les héritiers de feu la dame veuve **Soiron**, née **Servier**, feront procéder devant **M. le juge de paix** du canton de Fléron, en son bureau, à Fléron, par le ministère de **M. LEGRAND**, notaire, à la VENTE aux enchères publiques :

1° De la FERME qu'occupe le sieur **Nicolas Dubois**, sise au lieu dit *Xhawirs*, commune de *Xhendelasse*, se composant de bâtiments d'habitation et d'exploitation, d'un jardin légumier et de pièces de fonds en verger et pré, le tout contenant environ 560 perches 34 aunes.

2° Et d'un capital de 287 fls. 48 cents, dû en rente annuelle et perpétuelle au taux de 5 p. c., par la dame **V. François Anon**, de son vivant pharmacien à Liège.

Le site de la ferme est très-agréable et le terrain de bonne qualité; on pourrait y réunir d'autres biens. Elle est libre de charges. S'adresser à **M. le juge de paix** susdit, ou au notaire **LEGRAND**, à Soumagne, pour connaître les clauses et conditions de cette vente. 763

VENTE D'IMMEUBLES POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Lundi 12 novembre 1832, aux 2 heures de l'après-midi, il sera procédé par le ministère de **M. Louis LAMBINON**, notaire à Liège, en la demeure de l'ancien notaire **Lambinon**, sise au Beau-Mur, commune de Grivegnée, à la vente aux enchères publiques des immeubles et rente, dont la désignation suit :

1er Lot. — Un bonnier 47 perches 33 aunes de terre arable, située dans la campagne de Belle-Flamme, commune de Grivegnée.

2e Lot. — 42 perches 50 aunes de terre arable, sise en la même campagne de Belle-Flamme.

3e Lot. — 65 perches 39 aunes de prairie bien arborée, située au chemin de Breux, à Chénée.

4e Lot. — 50 perches 39 aunes de pré, situé en Lhonneux, à Chénée.

5e Lot. — 15 perches 25 aunes de prairie, sise aux Vieilles-Voies, à Chénée.

6e Lot. — 39 perches 23 aunes de terre arable, située dans les Bedinnes, à Chénée.

7e Lot. — 95 perches 90 1/2 aunes de terre labourable, située en Lhonneux, à Chénée.

8e Lot. — 50 perches 42 aunes de terre arable, sise au champ d'Al-Cour, à Chénée.

9e Lot. — 13 perches 7 1/2 aunes de pré, situé en Lhonneux à Chénée.

10e Lot. — Une grange, située dans les Cours, à Chénée.

11e et dernier Lot. — Une rente annuelle et perpétuelle de deux florins cinquante-sept cents au capital de cinquante-un florins quarante cents, due par **Gilles Bailly**, de Grivegnée, et consors.

S'adresser audit notaire **LAMBINON**, dépositaire des titres, pour connaître les conditions de la vente. 748

Lundi prochain 12 courant, il sera VENDU à la salle de VENTE de **A. DUVIVIER**, rue Velbruck, plusieurs poêles, entr'autres un beau poêle d'Allemagne, un Francklin, un très gros poêle en fonte avec quantité de tuyaux, plus une quantité d'autres de différentes dimensions, habillements, linges, meubles, etc., etc. Argent comptant.

() Le vendredi 16 novembre 1832, à deux heures de relevée, **M. LIBENS**, notaire, exposera en VENTE publique en son étude, place St Pierre, n° 24, une MAISON propre au commerce, portant le n° 286, située à Liège, faubourg Ste-Marguerite. S'adresser, pour en connaître les conditions, à l'étude dudit notaire **LIBENS**.

() A VENDRE, ARRENTER ou LOUER, pour en jouir présentement, une belle et grande MAISON, avec grande cour et porte-cochère, située à Liège, rue Entre-deux-Portes, n° 797 et 797 bis.

Elle se compose de deux habitations indépendantes, ayant chacune une boutique et une entrée séparée, et d'un corps de bâtiment, propre à une fabrique de draps, et ayant servi jusqu'à présent à une filature.

Dans cette maison se trouve une machine à vapeur à haute pression, de la force de deux chevaux, étant en bon état, qui est à vendre séparément si on le désire.

L'acquéreur aura toute facilité pour le paiement du prêt dont une partie pourra même être convertie en rente.

S'adresser pour connaître les conditions, à **M. MOXHON**, notaire à Liège.

() On fait savoir que la belle TERRE de Bomal, d'origine patrimoniale, sera VENDUE incessamment aux enchères publiques. Elle consiste :

1° En un très-beau château, bâti à la moderne, avec cinq bonniers cinquante perches de jardins, vignobles et bosquets.

2° En un corps de ferme, attenant audit château, et 28 bonniers de prairies, 91 bonniers de terre labourable, 51 bonniers de bois et 20 bonniers de trieux et saris.

3° Et un corps de ferme dite ferme de Herbet, avec un bonnier de jardin, 18 bonniers de prairies, 92 bonniers de terre labourable et 34 bonniers de pâture et saris.

Ces immeubles sont situés à 5 lieues de la ville de Liège. Le château et la ferme sont situés sur la rive droite de l'Ourte et Herbet sur la rive gauche, en face du château.

S'adresser pour plus amples renseignements à **M. BERTRAND**, notaire à Liège, place St-Pierre.

A VENDRE DE GRÈ-A-GRÈ

La FERME dite de **Fermine**, composée de 50 bonniers de terres labourables, 12 bonniers de prairies et 76 bonniers de bois et pâtures. Cette ferme faisait autrefois partie de la terre de Bomal, elle n'en est éloignée que d'une lieue. S'adresser audit **M. BERTRAND**, notaire à Liège.

COMMERCE.

Fonds anglais du 6 novembre. — Consol., 84 1/8 0/0. — Fonds belges, 73 3/4. — Hollandais, 41 7/8.

Bourse de Paris du 7 novembre. — Rentes, 5 p. 90, jouiss. du 22 mars 1830, 96 fr. 5 c. — 4 1/2 p. 100, jouiss. du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 100, jouiss. du 22 juin 1830, 67 fr. 45 c. — Actions de la banque, 1665 fr. 00 c. — Certif. Falconnet, 80 fr. 90 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 00 0/0. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00. — Emprunt romain, 81 0/0. — Emprunt belge 75.

Bourse d'Amsterdam du 8 novembre. — Dette active, 40 1/2 0/0; idem différée, 00/00. — Bill. de change, 00 0/0. — Syndicat d'amort., 69 00/00; idem 3 1/2 p. 100, 73 1/2 0/0. — Rente remb., 2 1/2 p. 100, 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/00. — Rus. Hop. et Co, 94 3/8 96 1/8. — Idem emp. ins. gr. liv., 00 0/00, idem C. Hamb., 00 0/0; idem emp. à L., 00 00/00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. à 0 p. 67 3/8. — Métalliques, 83 1/4. — Naples Falc., 73 1/2 0/0. — Idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 49 1/8 0/0. — Idem 4e levée, 000. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 00 0/0. — Brésil., 00 0/00. — Grecs 2e levée, 00 0/0. — Idem de guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 0/00.

Bourse d'Anvers, du 9 novembre

Changes	à courts jours.	à deux mois;	à trois mois
Amsterdam.	112 1/2 av.	P	
Londres.	40 1/10 et	A 40/8	
Paris.	par.		
Francofort.	36 1/8	A 36	
Hambourg.	35 9/16	P 35 3/8	
Escompte 0 p.			

Effets publics. — Métalliques, 88 00 0/0 P. — Rentes, 380 0/0 P. — Napolitains, 74 3/4 et A. — Emprunt de 10 millions, 99 1/2 0/0. — Rente perp. Esp. de Paris, 00 0/0; idem Amsterdam, 49 1/8 1/4 1/8. — Anglo danois, 69 0/0 A. — Emprunt Pologne, 98 0/0 N. — Anglo brésiliens, 49 1/2 N. — Emprunt romain, 78 1/4 P. — Emprunt belge de 12 millions, 100 A 0/0. — Idem de 10 millions, 99 3/4 A. — Idem de 24 millions, 73 3/4.

Bourse de Bruxelles, du 8 novembre. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 100 P. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 3/4 P. — Emprunt de 24 millions, 73 3/8 P.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège

SUPPLEMENT EXTRAORDINAIRE AU POLITIQUE,

DU DIMANCHE 11 NOVEMBRE 1832.

ANGLETERRE. — Londres, le 7 novembre.

EMBARGO.

Palais de St. James, le 6 novembre 1832.

Présent S. M. en son conseil.

Il est ordonné aujourd'hui, par S. M., par et de l'avis de son conseil privé, de ne permettre à aucun navire ou bâtiment appartenant aux sujets de S. M. d'entrer ou de relâcher dans aucun ports des possessions de S. M. le roi des Pays-Bas, jusqu'à nouvel ordre.

Et S. M. a trouvé bon d'ordonner en outre qu'un embargo général ou arrêt serait mis sur tous les vaisseaux quelconques appartenant aux sujets du roi des Pays-Bas, qui se trouvent actuellement dans les ports, havres ou rades, des possessions de S. M. ainsi que sur les personnes et effets à bord de tels vaisseaux, et que les commandans des vaisseaux de guerre de S. M. arrêteront et conduiront dans les ports, tous bâtimens marchands et navires portant pavillon hollandais; mais que l'on prendra le plus grand soin pour la conservation de toutes et de chaque partie des cargaisons desdits bâtimens, afin qu'ils n'éprouvent aucun dommage ou dispersion quelconque; et les commandans des vaisseaux de S. M. sont chargés en conséquence par la présente d'arrêter et de conduire dans les ports lesdits bâtimens.

Les très-honorables lords commissaires de la trésorerie, ceux de l'amirauté et le lord gardien des Cinque ports, sont chargés de donner les ordres nécessaires à cet effet, chacun pour ce qui lui concerne.

On écrit de Déal (dans les Dunes), 6 novembre. Hier matin tous les vaisseaux de S. M., qui se trouvaient dans les Dunes avec les vaisseaux français (2), ont essayé de mettre à la voile pour aller croiser sur les côtes de Hollande, chaque vaisseau portant deux pilotes. Mais le vent s'étant levé trop fort, les empêcha de mettre sous voile. Le vaisseau *Southampton* a été frappé du tonnerre hier, pendant une tempête qui a éclaté à midi. Le vaisseau a souffert considérablement, on croit qu'il devra retourner à Spithead pour réparer ses avaries. Aujourd'hui sont arrivés à Portsmouth dans les Dunes: le *Donegal*, portant le pavillon de sir P. Malcom, le *Talavera*, le *Satellite*, le *Rodeur* et le *Serpent*. Le reste de la flotte n'est pas encore en vue.

On écrit de Portsmouth, 6 novembre:

Le *Volage* et le *Conway* ont appareillé pour les Dunes après avoir chargé leurs munitions de guerre. Le *Spartiate* partira demain.

S. Exc. M. le baron van Zuylen van Nyevelt attend, à ce qu'on apprend, à être rappelé immédiatement; il a pris ses dispositions pour pouvoir partir de suite.

On lit dans le *Times*:

REFUS DU ROI DE HOLLANDE.

Nous avions dit dès samedi et répété hier que la réponse du roi de Hollande aux sommations des deux puissances (la France et l'Angleterre), pour rendre la citadelle d'Anvers ne pouvait être différée, que tout retard dans la réponse devait être regardé comme un refus.

Cette réponse est maintenant arrivée et contient un refus de rendre la citadelle d'Anvers jusqu'à la signature d'un traité de paix définitif, traité que le gouvernement hollandais veut rédiger lui-même. Le ton du refus cependant, est modéré et loin d'être belliqueux. D'où on conclut qu'il n'est pas certain que S. M. hollandaise ne trouve pas prudent d'évacuer Anvers sans combat à l'approche de l'armée française.

Tel est le résultat de l'information que nous avons reçue sur ce sujet important, telle paraît devoir être la conséquence raisonnable du fait ci-dessus mentionné.

Exposons encore une fois la position actuelle des affaires des Pays-Bas pendant qu'une flotte combinée est sous voile pour former le blocus des côtes de Hollande et qu'une armée française est en marche pour s'emparer de la citadelle d'Anvers.

La Hollande, pendant ces deux années qu'ont duré les négociations avec la conférence de Londres pour établir sur des bases équitables sa séparation d'avec la Belgique, a conservé la possession de quelques acres de terre compris dans la citadelle d'Anvers, qui de l'aveu de tous ne sont d'aucune valeur pour elle, et dont l'occupation par conséquent n'a d'autre but que de menacer le principal port du royaume belge. La Belgique considère cette occupation de l'une de ses forteresses, et avec raison, comme un acte flagrant d'hostilité. Les deux nations ont été par conséquent sur le pied d'un armistice, et jamais sur celui de paix, depuis la révolution de 1830.

Aussi long-temps que les choses restent en litige, le gouvernement belge écoute les avis de ses alliés et souffrit que les hollandais occupassent cette forteresse sous l'assurance qu'elle serait évacuée aussitôt que la conférence aurait sanctionné le traité de séparation. C'est ce qui arriva le 15 novembre de l'année dernière. Le traité accepté avec répugnance par les Belges, leur valut la reconnaissance de leur indépendance par l'Europe, et la garantie pour le nouvel état de l'intégrité de son territoire, dont Anvers fait une partie importante. Dès ce moment, sinon avant, la Belgique devint un royaume indépendant et reconnu, et Anvers non plus que Bruxelles et Liège, à aucun titre ne put être considérée comme pays hollandais.

La Hollande a accepté de ce traité ce qui confère une existence indépendante à la Belgique et détermine les arrangements territoriaux: par cette acceptation, elle a par conséquent abandonné tout droit de possession sur la citadelle d'Anvers.

Le roi de Hollande cependant, sur cette espérance chimérique qu'en différant ou arrangement définitif il peut recouvrer ses provinces Belges, veut garder la possession de la citadelle d'Anvers, non comme une forteresse, à laquelle il n'a aucun droit légitime, mais comme otage pour arracher des conditions déraisonnables à son voisin et rival.

Prenant ce point de départ, Sa Majesté hollandaise déclare qu'elle ne rendra pas la citadelle d'Anvers avant que les Belges et les puissances maritimes de l'Europe aient adhéré aux conditions du projet de traité dont le résultat sera de fermer le port d'Anvers en prohibant l'entrée de l'Escaut à tous vaisseaux.

Il est évident qu'en agissant de la sorte, il ne compte pas beaucoup sur la justice de ses prétentions, car l'Europe entière, y compris les grandes puissances despotiques du continent qui sont ses alliés ont prononcé la sentence contre lui. Il veut à toute force appeler à son aide la puissance brutale du glaive contre ce que tous ses amis ont considéré comme équitable. Il veut conserver la possession hostile d'un territoire qui n'est pas le sien, afin d'obtenir d'une violence sans loi des conditions qu'il ne peut faire reposer sur l'équité.

La Belgique, d'un autre côté, a accepté le traité et invite la conférence, comme elle a droit de le faire à pourvoir à son exécution. Le premier, le principal article de ce traité, est l'intégrité du territoire belge, qui est violé autant de fois que la garnison hollandaise reste d'heures dans la citadelle d'Anvers. De là, la nécessité sous laquelle se trouvent placées la France et l'Angleterre, de même qu'elles ont empêché les Belges d'envahir la Hollande en 1830, de forcer aujourd'hui les Hollandais à évacuer le territoire belge.

L'arrangement entre les états sur le petit nombre de points réservés par les cabinets absolus de la conférence pour faire l'objet de délibérations futures, peut être effectué avec autant de justice et certainement plus d'impartialité quand les deux par-

ties seront indépendantes l'une de l'autre, quand elles exerceront une ancienne souveraineté sur leur propre territoire.

Telles sont les circonstances qui ont rendu nécessaire l'intervention de l'Angleterre et de la France, pour empêcher une guerre qui, si elle commençait dans un coin des Pays-Bas pourrait s'étendre sur toute l'Europe. Ce sera pour nous un sujet de profond chagrin s'il devient nécessaire d'en venir à une collision avec les Hollandais à cette occasion, mais si S. M. hollandaise refuse de rendre Anvers jusqu'à ce que ses ridicules exigences aient été remplies, et si les Belges ne veulent écouter aucune condition jusqu'à ce que leur territoire soit libre d'ennemis, les deux puissances qui se sont engagées à faire exécuter le traité, pourront par la promptitude et la fermeté de leur conduite consacrer et abrégier la durée d'une lutte dans laquelle elles auraient été tôt ou tard entraînées par la position des parties belligérantes, quand bien même elles ne se fussent jamais portées arbitres ou juges entre elles.

— *The Revenge*, arrivé à Portsmouth, venant de Lisbonne, apporte des nouvelles d'Oporto jusqu'au 27 octobre. Jusqu'alors aucun engagement décisif n'avait eu lieu. Les miguélistes jetaient jour et nuit des bombes dans la ville: Sartorius avait débarqué tous les marins pour coopérer à la défense de la place.

FRANCE.

Paris, le 8 novembre. — On lit ce matin dans le *Moniteur universel*:

En conséquence du refus opposé par le cabinet de La Haye à la demande des cours de France et d'Angleterre, aux stipulations de la convention signée à Londres le 22 octobre, le gouvernement du roi a envoyé aujourd'hui dans tous les ports du royaume l'ordre de mettre l'embargo sur les navires hollandais.

— On lit dans le *Temps*:

« Quel spectacle que celui de vingt navires de diverses grandeurs, pavisés des couleurs nationales échangeant des saluts en signe d'amitié, et le pavillon tricolore voguant de concert avec le pavillon britannique. Il y a 34 ans que le vaisseau monté par l'amiral Malcolm fut conquis sur la France pendant les désastres glorieux de notre marine. Mais alors quand le drapeau de la révolution rencontrait le drapeau de l'aristocratie anglaise, c'était un combat à mort. Aujourd'hui, ils accomplissent le premier acte de l'alliance des deux peuples, comme pour attester qu'il n'y a plus de préjugés nationaux. »

— M. le comte Pozzo di Borgo, immédiatement après son arrivée à Paris, a eu une longue entrevue avec M. de Broglie, à la suite de laquelle il s'est rendu chez M. Werther, ministre de Prusse.

— Le départ de M. le duc d'Orléans pour l'armée paraît être fixé à samedi. M. le comte Flahaut doit, assure-t-on, accompagner S. A. R. M. le comte de Flahaut est officier général et a été aide-de-camp de l'empereur, mais il est aussi diplomate, et ce n'est pas, à ce qu'il paraît, pour prendre part aux opérations militaires qu'il se rend à l'armée.

M. le duc d'Elchingen fera aussi partie de l'état-major de M. le duc d'Orléans. (*Temps.*)

— Plusieurs plans d'attaque ont été soumis au ministre de la guerre par les officiers du génie; le maréchal Soult, après avoir donné à chacun les éloges qu'il méritait, a gardé le silence le plus complet sur celui qui serait adopté aussitôt la campagne ouverte, laissant toutefois entrevoir que les difficultés pour l'attaque de la citadelle d'Anvers seraient facilement vaincues.

— C'est M. le lieutenant-général Schramm qui a été nommé au commandement de la division de ré-



Les ministres ont été reçus par le roi... (The ministers were received by the king...)

Le roi a été reçu par les ministres... (The king was received by the ministers...)

Le roi a été reçu par les ministres... (The king was received by the ministers...)

Faint, illegible text on the left page, likely bleed-through from the reverse side.

Illegible text in the middle column, possibly containing a list or detailed notes.

Illegible text in the right column, continuing the notes or list.

Illegible text on the right edge of the page, possibly bleed-through or a marginal note.

serve d'infanterie qui va être formée pour l'armée du Nord; il aura sous ses ordres MM. les maréchaux de camp Bulhière et Darocheret, désignés pour commander les deux brigades dont sera composée cette division.

— M. le marquis de Lansdown est encore à Paris. La mission de son excellence près du gouvernement français avait, assure-t-on, trois objets: la question belge, les bases du traité relatif au commerce des deux nations, et enfin le traité pour l'échange mutuel des lettres des deux pays sans affranchissement préalable.

M. le marquis de Lansdowne et sa famille ont dîné lundi dernier aux Tuileries.

Il y aura samedi prochain grand dîner diplomatique chez lord Granville, et on croit que M. le président du conseil des ministres de la Grande-Bretagne y assistera. (National.)

— Le traité de commerce qu'on négocie dans ce moment entre la France et l'Angleterre est sur le point d'être terminé, et l'on affirme qu'il sera rendu public avant un mois. Par ce traité de commerce, la France sera traitée en Angleterre sur le pied des nations les plus favorisées et les droits d'importation, qui sont encore exorbitants pour un grand nombre de produits du sol français et d'objets de fabrique, seront considérablement diminués. Par contre, on lèvera aussi la prohibition qui existe sur un grand nombre de produits de fabrique anglaise, et les droits sur les autres produits anglais seront diminués.

— Il s'est fait peu d'affaires aujourd'hui sur les fonds publics; cependant ils se sont soutenus à un cours un peu au-dessus de celui d'hier.

On attribuait cette sorte de disposition à la hausse à deux faits que l'on considérait comme certains et comme favorables à l'expédition de l'armée française en Belgique. On disait que l'ambassadeur d'Autriche avait quitté La Haye au moment de la réponse de Guillaume, en laissant les affaires de son cabinet à M. Allegro, secrétaire d'ambassade; on parlait aussi du voyage en Italie du prince royal de Prusse avec le grand-maître de l'artillerie de ce royaume, ce qui a fait penser que cette puissance n'était point dans l'intention de soutenir la Hollande dans sa résistance.

BELGIQUE.

Anvers, le 10 novembre. — Notre ville est tranquille. Les habitans ont confiance dans la sollicitude de leurs magistrats.

On n'aperçoit aucun mouvement à la citadelle. Le bruit court toutefois que le prince d'Orange s'y trouve en ce moment.

On assure que l'ancien bateau à vapeur d'Anvers à Gand a été arrêté par les canonnières hollandaises lorsqu'il remontait l'Escaut pour aller à Boom où on le conduisait. (Phare.)

— On pense communément que la flotte anglo-française cherchera à se rendre maîtresse du cours de l'Escaut et qu'elle tentera une attaque sur Flessingue. (Phare.)

— La régence a fait prendre les mesures convenables pour la sûreté des archives et objets d'arts qui existent dans les monumens publics.

(Correspondance de l'Indépendant.)

Anvers, le 9 novembre.

Ce matin j'ai visité les nouveaux ouvrages de défense qui s'élèvent à la porte des Béguines joignant l'Esplanade, et c'est avec effroi et jouissance que j'y ai vu la Batterie Blindée, qui, dans une position des plus heureuses, se construit-là dans ce moment. Elle est formidable, et se trouve tellement à l'abri du feu ennemi, qu'elle suffirait à elle seule pour l'anéantissement de la citadelle.

Le général Chassé a été forcé d'envoyer du secours au fort Lillo, la garnison y était en révolution le 7 courant.

D'après les rapports des déserteurs, qui tous les jours nous donnent des nouvelles de la citadelle, les forces hollandaises, dans la forteresse, sont de six mille hommes.

Le prince d'Orange en est reparti hier à onze heures du matin. Il avait, à huit heures et demie du matin, passé la revue des troupes que, renferme la citadelle. De nouveau il y est attendu pour le 13 novembre.

La bourse d'aujourd'hui était pleine de l'embargo qui, à Dunkerque a été mis sur un navire hollandais. C'est la maison A. M. qui a donné cette nouvelle.

Lé colonel Buzen est sorti ce matin pour faire diverses inspections.

Il est six heures et il n'est pas rentré.

Anvers, le 10 novembre, 6 heures du matin.

Je vous ai annoncé hier soir la mise d'un embargo sur un navire hollandais qui voulait sortir du port de Dunkerque. Cette nouvelle dont je ne doutais pas, mais sur laquelle j'avais dans la soirée entendu faire des plaisanteries, m'a mis dans le cas de rechercher des renseignements positifs, et pour cela, j'ai interrogé le consul français M. Casas, qui positivement m'a certifié ce commencement d'hostilités de la part de la France, dont il avait la nouvelle officielle, en ajoutant que l'ordre d'agir ainsi avait été expédié généralement dans tous les ports français.

Les voitures et les équipages circulent déjà dans la ville.

L'émigration continue. On évacue ce matin la maison des fous qui se trouve tout à fait sous le feu de la citadelle. Les orphelins partent également.

Bruxelles, le 10 novembre. — Le gouvernement a reçu la nouvelle officielle que le roi de la Grande-Bretagne a signé, le 6 novembre, l'ordre de mettre l'embargo sur tous les bâtimens marchands de la Hollande dans tous les ports de la domination britannique; les instructions ont été également transmises dans tous les ports aux officiers de douanes pour qu'aucun vaisseau marchand anglais ne fasse voile vers la Hollande. (Moniteur belge.)

— Il est certain que le gouvernement français vient d'annoncer officiellement aux autorités de la ville de Tournay, que lundi 12 novembre, il y entrera 9,800 hommes de troupes françaises dans quel nombre se trouveront 1500 hommes de cavalerie.

— M. le ministre de la guerre a expédié hier après-midi un courrier avec des dépêches pour M. le colonel Buzen à Anvers.

— Plusieurs estafettes sont arrivées hier au département de la guerre.

— Il est arrivé hier dans la soirée un courrier venant de Londres.

— Depuis trois ou quatre jours, les ateliers de la Monnaie sont en pleine activité. Plusieurs chariots chargés de flans venant de Liège sont arrivés hier et avant-hier.

— Des obligations de second emprunt de vingt-quatre millions ont été mises en circulation hier sur notre place.

— Le *Standaard van Vlanderen* dit avoir appris d'une source certaine qu'une division de l'armée française, forte de 11,500 hommes et 700 chevaux, traversera la Flandre occidentale du 12 au 15 de ce mois.

— L'ordre vient d'être donné à la régence de Courtrai de faire préparer des écuries et des fourrages pour 800 chevaux: tout doit être prêt pour le 10 de ce mois.

— Quelques lettres particulières d'Anvers annoncent que des navires de commerce qui ont tenté de descendre l'Escaut, dans la journée, ont dû rentrer dans le port d'après l'injonction qui leur a été faite par les canonnières hollandaises qu'ils ont rencontrées. L'amiral hollandais vient aussi de faire enlever les bouées qui indiquent les passes de l'Escaut.

— On mande de Dordrecht, le 7 novembre:

« Les envois d'ici, pour la citadelle d'Anvers, ne discontinuent pas, et comme la farine ne peut se conserver assez long-temps, on y a envoyé des grains non moulus, avec des moulins à bras. »

LIÈGE, LE 11 NOVEMBRE.

Il y a quatre jours que les mesures de coercition contre la Hollande ont dû commencer, l'ordre de mettre l'embargo sur les navires néerlandais, ayant été signé le 6 par le roi d'Angleterre, (Voyez Londres), et le 7 par Louis Philippe. A l'heure qu'il est, bon nombre de bâtimens d'Amsterdam et de Rotterdam sont retenus dans les ports français et anglais. On est sans nouvelles positives des esca-

dres combinées: un journal d'Anvers dit qu'on pense qu'elles commenceront leurs opérations par une attaque contre Flessingue dans le but de se rendre maîtres du cours de l'Escaut. Si l'on consulte les termes de la convention, il est cependant probable que les flottes s'en tiendront blocus jusqu'au 12. Voici ce qu'on lit dans un feuille d'Anvers:

« On parle d'une protestation du commerce hollandais, adressée au gouvernement, contre les résultats du blocus. Nous ne croyons point à cette démarche démentie par l'esprit public et par tous les antécédens de la Hollande.

» Mais nous regardons comme possible et vraisemblable que si le blocus peut s'effectuer avec succès et arrêter spontanément le mouvement commercial de la Hollande; le gouvernement cédant à une force majeure et à la grande loi de la nécessité, pourrait se déterminer à l'évacuation de la citadelle, dont la possession ne réjouit, contre elle, aucune question contraire à ses prétentions. »

— On lit dans le *Courrier de la Meuse*:

« Nous trouvant sous l'influence des sentimens qu'avait fait naître en nous la publication impulsive de passages d'une note remise au roi par M. le bourgmestre de Liège, nous avons attribué à ce magistrat, suivant qu'on nous le fait remarquer, une part qu'il n'a pas prise aux dernières élections. Il nous coûte d'autant moins de modifier ce que nous avons dit à son sujet, que M. le bourgmestre nous autorise à déclarer qu'il est sincèrement attaché à l'Union, et qu'à ses yeux l'Union est seule capable de consolider l'ordre des choses actuel. »

Deux journaux de Bruxelles se consacrent à des efforts à l'effet de prouver que les élections de Liège sont le résultat des intrigues de la calomnie comme ils disent. La lettre suivante adressée au *Courrier de la Meuse* prouvera que les candidats qui ont échoué n'étaient point sans appui dans l'administration:

Liège, ce 9 novembre 1832.

Monsieur, votre journal d'hier contient un article qui me concerne personnellement. Après avoir rendu compte du résultat des élections vous dites:

« Cette victoire est d'autant plus éclatante que l'union a eu à lutter contre un parti, rien moins que menaçant dans son principe, mais qui avait gagné de la force par les efforts, on pourrait dire inouïs, de M. le commissaire de district de M. le bourgmestre de Liège et de leurs subordonnés. »

« L'union a donc vaincu malgré les obstacles nombreux qu'elle a rencontrés chez des fonctionnaires où elle aurait dû au contraire trouver de l'appui; car, qui a donné le plus de gages à l'ordre de choses établi sinon l'union, et qui sont ceux qui sont plus spécialement chargés de défendre cet ordre de choses sinon les fonctionnaires publics? »

Où, monsieur, j'ai travaillé de toutes mes forces pour les candidats de mon choix; et s'il reste un regret, c'est qu'ils n'aient pas réussi. Mais tous mes efforts ont été loyaux, tous mes moyens honnêtes. J'avais, comme citoyen, comme électeur et même comme fonctionnaire public, le droit d'en agir ainsi, et je ne sache pas que j'aie exercé un droit civique, il faille l'agrément du *Courrier de la Meuse*. Je ne sache pas non plus que le gouvernement ait déterminé d'avance les candidats qu'il fallait élire, s'il l'avait fait, j'aurais eu à délibérer avec moi-même sur l'alternative de résilier mes fonctions ou de voter selon conscience; heureusement que le roi est plus sage que les partis, et le *Courrier de la Meuse* vient de prouver qu'il est seul coupable de faire de pareilles injonctions aux fonctionnaires; mais comme le *Courrier de la Meuse* n'est pas le gouvernement, c'est pour qu'il ne le devienne pas que j'aime à voter mon suffrage à des hommes indépendans, et j'ai laissé à chacun sa pensée et ses droits.

J'ai l'honneur de vous saluer,

Le commissaire de district de Liège, G. Hubert.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.